



COMPTE-RENDU

Le jeudi 18 juin 2020 à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni au Complexe sportif Maurice Solleret, en présence d'un public limité à 40 personnes, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor MONKAM,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Sandrine PERRON-HARDY,
Madame Evelyne LEGROUX, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Léon JANUS,
Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Alain GELOT,
Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON,
Madame Véronique LAVOCAT.

Avait donné pouvoir :

Monsieur Michel VANDROUX à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Daniel CHANEL à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Marie-Claude LALEMANT à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL.

Etaient absents :

Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Isabelle WENGER-ARTZ,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 5 mars 2020.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU DÉPARTEMENT DES YVELINES POUR LA PRISE EN CHARGE DES LOYERS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DES MAISONS MÉDICALES EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE DU COVID-19.
2. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2019.
3. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2019.
4. FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2019.
5. FINANCES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2020.
6. AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES – IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA TARIFICATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES MUNICIPALES.
7. RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉ DE CONGÉS ANNUELS NON PRIS EN CAS DE DÉCÈS DU FONCTIONNAIRE OU DU FAIT DU PLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE EN CONGÉ MALADIE ANTÉRIEUREMENT A SA MISE A LA RETRAITE.
8. RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
9. RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.
10. QUESTIONS ORALES.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 5 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2020-022 à n° 2020-037

20200618DEL01: FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU DÉPARTEMENT DES YVELINES POUR LA PRISE EN CHARGE DES LOYERS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DES MAISONS MÉDICALES EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE DU COVID-19.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention (*Madame Christelle COLNAGHI*).

- **APPROUVE** la demande de financement d'un montant de 10 934 € faite auprès du Département des Yvelines pour garantir le non-paiement des loyers des professionnels de santé pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

20200618DEL02 : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, une abstention (*Monsieur Alain GELOT*).

- **APPROUVE** le compte de gestion Ville pour l'exercice 2019.

20200618DEL03 : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Ses deux pouvoirs sont transmis à Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ, qui prend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, 24 voix pour, 4 voix contre (*Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON*), deux abstentions (*Monsieur Alain GELOT et Monsieur Philippe PAILLET*),

- APPROUVE** le compte administratif Ville pour l'exercice 2019, arrêté comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de : 12 257 182.79 €
- Le montant des recettes est de : 13 780 501.99 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 1 523 319.20 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	2 512 645.98 €
012	Charges de personnel	7 138 503.64 €
014	Atténuations de produits	925 687.73 €
65	Charges de gestion courante	690 504.75 €
66	Charges financières	106 246.68 €
67	Charges exceptionnelles	585.00 €
042	Opérations d'ordre	500 456.58 €
	Charges rattachées	382 552.43 €
	TOTAL	12 257 182.79 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	276 987.70 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	993 125.76 €
73	Impôts et taxes	10 090 536.39 €
74	Dotations et participations	1 724 239.63 €
75	Autres produits de gestion courante	57 241.52 €
76	Produits financiers	2.10 €
77	Produits exceptionnels	187 232.85 €
042	Opération d'ordre	12 336.00 €
	Produits rattachés	438 800.04 €
	TOTAL	13 780 501.99 €

2. Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 4 847 647.39 €
- Le montant des recettes est de : 2 701 576.50 €

Cette section présente donc un résultat déficitaire de : - 2 146 070.89 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 328.97 €
16	Emprunts et dettes assimilées	439 158.58 €
20	Immobilisations incorporelles	244 664.62 €
204	Subventions d'équipement versées	190 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 854 849.20 €
040	Opérations d'ordre	12 336.00 €
041	Opérations patrimoniales	104 310.02 €
	TOTAL	4 847 647.39 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10222	FCTVA	123 529.00 €
10226	Taxe d'aménagement	10 456.67 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	482 668.23 €
13	Subventions d'investissement	680 000.00 €
16	Emprunts	800 000.00 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	156.00 €
040	Opérations d'ordre	500 456.58 €
041	Opérations patrimoniales	104 310.02 €
	TOTAL	2 701 576.50 €

20200618DEL04 : FINANCES – AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 25 voix pour, 6 abstentions** (*Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Alain GELOT et Monsieur Philippe PAILLET*),

- **REPORTE** la somme de 2 921 044,10 € en D001 en dépenses d'investissement,
 - **AFFECTE** la somme de 4 352 172,53 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
 - **REPORTE** la somme de 533 148.45 € en R002 en recettes de fonctionnement.
-

20200618DEL05 : FINANCES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2020.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 25 voix pour, 4 voix contre** (*Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON*), **deux abstentions** (*Monsieur Alain GELOT et Monsieur Philippe PAILLET*),

- **ADOPTE** le budget supplémentaire pour le budget de la Ville qui se résume comme suit :

DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général / 011	6162	-14 274.15 €			
Atténuation de produits / 014	739115		128 500€		
Autres charges de gestion courante /65	6557	-128 500 €			
Résultat de fonctionnement reporté / R002	002			-14 274.15 €	
Total Fonctionnement		-142 774.15 €	128 500 €	-14 274.15 €	0 €
Total général fonctionnement		-14 274.15 €		-14 274.15 €	
DESIGNATION	CODE ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSEMENT					
Solde exécution investissement reporté /D 001	001	-3 752.13 €			
Immobilisations corporelles/ 20	2031	-44 797.24 €			
Immobilisations corporelles/ 21	21312	-25 000 €			
Immobilisations corporelles/ 21	2183	-4 750 €			
Dotation, fonds divers /10	10226		1 750 €		
Excédents de fonctionnement /10	1068			-76 549.37 €	
Total Investissement		-78 299.37	1 750 €	-76 549.37 €	0 €
Total Général investissement		-76 549.37 €		-76 549.37 €	

20200618DEL06 : AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES – IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA TARIFICATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES MUNICIPALES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **DÉCIDE** de la gratuité pour tous les usagers de l'école de musique, de l'école de danse et de l'école des sports (section multisports et section natation) pour les mois de mars à juin 2020.
- **PRÉCISE** que les usagers s'étant acquitté de leur facture annuelle en un seul versement bénéficieront d'un remboursement partiel au prorata temporis, correspondant aux mois de mars à juin inclus.

20200618DEL07 : RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉ DE CONGÉS ANNUELS NON PRIS EN CAS DE DÉCÈS DU FONCTIONNAIRE OU DU FAIT DU PLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE EN CONGÉ MALADIE ANTÉRIEUREMENT A SA MISE A LA RETRAITE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **DÉCIDE** des modalités de versement de l'indemnité de congés annuels non pris en cas de décès du fonctionnaire, ou du fait du placement d'un fonctionnaire titulaire en congé maladie antérieurement à sa mise à la retraite, dans les conditions suivantes :
 - o L'indemnité compensatrice est égale au 1/10ème de la rémunération totale brute perçue par l'agent lors de l'année en cours,
 - o L'indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération que l'agent aurait perçue pendant la période de congés annuels dus et non pris.
 - o L'indemnité est soumise aux mêmes retenues que la rémunération de l'agent.

20200618DEL08 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des suffrages exprimés, une abstention (Monsieur Alain GELOT)**.

- **MODIFIE** le tableau des effectifs pour tenir compte de la création suivante :
 - 1 poste de rédacteur à temps non complet 28h.

20200618DEL09 : RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DÉCIDE** du versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux de la Commune de Triel-sur-Seine ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à identifier les agents bénéficiaires, à fixer le montant versé dans la limite du plafond de 1 000 euros par agent et à déterminer les modalités de versement de la prime.

La séance est levée à 20h50.

Fait à Triel-sur-Seine, le 19 juin 2020.

Affiché le : 24 JUIN 2020

Le Maire,



Joël MANCEL

